

2J2N

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 53.670 euros
Siège social : 131 avenue Charles De Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
813 959 046 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 18 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 juin,
A 10 heures 30,

.../...

Propriétaire de la totalité des 5.367 actions composant le capital social de la Société,

Associée unique de la Société,

En l'absence de la société QANTALIS AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société,
régulièrement convoquée et ayant informé la Société de son absence à la présente assemblée,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

.../...

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- .../...
- **Mandat du Commissaire aux comptes,**
- **Pouvoir pour les formalités.**

Première décision – .../...

.../...

Deuxième décision – .../...

.../...

Troisième décision – .../...

.../...

Quatrième décision - .../...

.../...

Cinquième décision - Mandat du Commissaire aux comptes

L'Associée unique remercie le Commissaire aux Comptes pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé et constate que son mandat est arrivé à échéance.

Par conséquent, l'Associée unique décide de ne pas renouveler le mandat de la société QANTALIS AUDIT, SAS au capital social de 10.000 €, dont le siège social est situé au 19 rue Gertrude Bell - Parc Tertiaire De Laroiseau - 56000 VANNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 818 383 960, en raison du non-dépassement des seuils légaux.

Sixième décision - Pouvoirs pour les formalités

L'Associée unique donne tout pouvoir au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal certifié conforme par le Président.

Extrait certifié conforme

Le signataire reconnaît que les présentes sont signées électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à la plateforme DocuSign (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique de l'acte à chacune des parties signataires et (ii) garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Signé par :

A7195AA8F2BE4B6...

ODEON BIDCO

Président

Représentée par M. Xavier PATUREL